



# Municipalité de Baie-Johan-Beetz

## Rapport aux citoyennes et citoyens

### Juin 2021

À Baie-Johan-Beetz, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Bonjour,

À titre de maire de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, tel que prévu par le Code Municipal à l'article 176.2.2 .

Conformément à l'article 961.4 de la Loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, une municipalité doit publier **la liste des contrats de 2 000 \$ et plus qui totalisent une dépense minimale de 25 000 \$**. Voici le détail de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$, de même qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ qui ont été conclus avec un même contractant pour la Municipalité de Baie-Johan-Beetz pour 2020.

Entreprise	Objet du contrat	Montant du contrat (excluant taxes applicables)
Groupe Cadoret	Municipalisation des rues	29 840 \$
Visages régionaux	Marketing territorial	46 280 \$
Visages régionaux	Site Web	11 150 \$
Les entreprises Marc Bilodeau	Travaux de réfection station de pompage	70 700 \$

Les données financières de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 seront publiées sur internet à l'adresse suivante: [www.baiejohanbeetz.qc.ca](http://www.baiejohanbeetz.qc.ca); la version papier est aussi disponible au bureau de la municipalité. C'est la firme MNP qui a eu le mandat de réaliser un audit des états financiers et des informations financières pour l'année 2020.

Revenus	969 865 \$
Moins les revenus d'investissement	-170 290 \$
Moins les charges (nette de l'amortissement des immobilisations)	-472 104 \$
Moins le remboursement dette long terme	-201 400 \$
Moins les activités d'investissement	-17 179 \$
Moins l'ajustement comptable (ajustement des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir)	-1 734 \$
<b>Excédent</b>	<b>107 158 \$</b>

En résumé, l'année 2020 s'est terminée avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 107 158 \$.

Parmi les faits saillants au niveau des revenus pour 2020, il y a une augmentation par rapport à 2019 des taxes en raison d'une modification au rôle. On remarque aussi un accroissement des autres revenus en raison de l'augmentation importante des redevances du chantier de la Romaine.

Au niveau des dépenses pour 2020, on remarque par rapport à 2019 une augmentation des salaires et des honoraires professionnels pour différents services. Il y a plus de dépenses en Hygiène du milieu en raison de l'étude sur la mise aux normes de l'usine d'eau potable et en aménagement urbanisme et développement en raison du mandat de marketing territorial.

Enfin, on remarque une augmentation des paiements de la dette à long terme. Le conseil a en effet décidé de payer en 2020 le dernier versement qui était prévu en 2021. À noter que la municipalité de Baie-Johan-Beetz n'a donc plus aucune dette.

#### Sommaire des revenus de fonctionnement : 2020 versus 2019

	2020	2019
<b>Revenus</b>		
Taxes	139 107 \$	133 344 \$
Compensation TLT	30 022 \$	28 033 \$
Transfert	289 790 \$	391 479 \$
Services rendus	31 306 \$	37 061 \$
Imposition droit	4 919 \$	1 499 \$
Amendes et pénalités	851 \$	675 \$
Intérêts	3 760 \$	3 448 \$
Autres revenus	470 110 \$	233 081 \$
<b>Revenus (Incluant l'investissement)</b>	<b>969 865 \$</b>	<b>828 620 \$</b>
<b>Revenus (Excluant l'investissement)</b>	<b>799 575 \$</b>	<b>558 359 \$</b>

#### Sommaire des charges de fonctionnement : 2020 versus 2019

	2020	2019
<b>Charges</b>		
Administration générale	248 834 \$	190 335 \$
Sécurité publique	15 654 \$	15 054 \$
Transport	49 923 \$	57 678 \$
Hygiène du milieu	85 137 \$	59 519 \$
Aménagement urbanisme et développement	47 688 \$	27 482 \$
Loisirs et cultures	19 864 \$	13 636 \$
Frais de financement	5 004 \$	12 122 \$
<b>Charges (nettes de l'amortissement des immobilisations)</b>	<b>472 104 \$</b>	<b>375 826 \$</b>

<b>Affectation (activité investissement)</b>	17 179 \$	8 059 \$
Ajustement comptable (ajustement des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir)	1 734 \$	985 \$
Paiement de la dette long terme	201 400 \$	120 200 \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>107 158 \$</b>	<b>53 289 \$</b>



Martin Côté

Maire de Baie-Johan-Beetz